

Le tri des déchets à Zagreb

INFORMATIONS POUR LES TOURISTES

À Zagreb, les déchets de différents types sont déposés dans des bacs spéciaux :



PAPIER
Bacs bleus



PLASTIQUE ET MÉTAL
Bacs jaunes



VERRE
Bacs verts



**DÉCHETS
BIOLOGIQUES**
Bacs marrons



**DÉCHETS MUNICIPAUX
EN MÉLANGE**
Sacs bleus standardisés
(les « sacs ZG »)

Il est important que les locataires des immeubles situés au centre de Zagreb (la liste des rues du centre est disponible à <https://zgvrce.cistoca.hr>) respectent la règle suivante :

Si le bac **est placé à l'intérieur de l'immeuble** (dans le hall ou dans une autre part de l'espace commun), il n'est permis de le sortir pour le vider **qu'entre 20h00 et 22h00 tous les jours sauf le dimanche** ; il est obligatoire de le ramener dans l'immeuble au plus tard à 8 heures du matin suivant.

Si le bac **n'est pas placé à l'intérieur de l'immeuble** (dans le hall ou dans une autre part de l'espace commun), les sacs ZG avec des déchets municipaux en mélange doivent **être déposés à l'entrée de l'immeuble uniquement entre 20h00 et 22h00 tous les jours sauf le dimanche**.

Déposer des sacs Zagreb en dehors de ces heures est sanctionnable.

Si vous avez des questions, veuillez bien contacter votre hôte ou nous sur zgvrce@zgh.hr ou au numéro de téléphone **+385 (0)1 6189 779**

PAPIER – bacs bleus

- Journaux, revues, dépliants, catalogues
- Cahiers, livres, albums illustrés, carnets d'adresses
- Papier imprimante et papier d'ordinateur, lettres, matériel de bureau, sacs en papier
- Dossiers classeurs en carton, carton ondulé, boîtes en carton (*sans ruban adhésif, plastique, polystyrène, etc.*)
- Rubans décoratifs en papier

À NE PAS DÉPOSER dans les bacs bleus

- Papier indigo, photos, papier photo, papier huileux ou sale, papier souillé, emballage multicouche, papier plastifié, verres en carton plastifiés, assiettes et verres en carton (utilisés), étiquettes gommées, rubans adhésifs, autocollants, papier plastifié et métallisé, papier carbone – **déchets municipaux en mélange**
- Boîtes de carton – **le bac pour les emballages plastiques et métalliques**
- Lingettes en papier, serviettes – **le bac pour les déchets biologiques**

PLASTIQUE ET MÉTAL – bacs jaunes

- Sacs de polyéthylène, emballages de protection en plastique (*p. ex. pour le papier hygiénique*), le papier d'aluminium, films alimentaires, papier bulle – peuvent être marqués par des symboles : PE-HD, PE-LD, PET, PP etc.
- Bouteilles ou flacons d'huile comestible, eau distillée, produits de nettoyage, produits de beauté, médicaments (*sauf médicaments cytotoxiques*), denrées alimentaires etc. – peuvent être marqués par des symboles : PE-HD, PE-LD, PP etc.
- Bols et verres en plastique, pots de yaourt, fromage etc. en plastique – peuvent être marqués par des symboles : PS, PP etc.
- Emballages de polystyrène servant comme plateaux pour des produits alimentaires – peuvent être marqués par le symbole EPS etc.
- Emballage multicouche (*boîtes de carton*)
- Autres produits en plastique : bouteilles des boissons gazeuses, bouchons, assiettes et coutellerie plastiques, pailles en plastique etc. – peuvent être marqués par des symboles : PE-HD, PP, PVC, PS, PET etc.
- Boîtes (*nourriture, boissons*)
- Boîtiers plastiques pour CD et DVD
- Jouets en matières plastiques, sans d'autres matériaux
- Sachets de bonbons, paquets de chips etc.

À NE PAS DÉPOSER dans les bacs jaunes :

- Emballage et boîtes plastiques contenant des restes de peintures, vernis et huiles moteur ainsi que les restes de produits chimiques, flacons et boîtes pour des liquides inflammables ou combustibles, Bouteilles et boîtes sous pression (*p.ex. bouteilles de propane et de butane*), CD, DVD, disques phonographiques, câbles, parapluies – **déchèterie**

Des bouchons pour des médicaments coûteux

Vous pouvez séparer toute sorte de bouchons et couvercles en plastique de l'eau, des jus, du lait, du yaourt, du fromage, des détergents, des adoucissants, des huiles etc., car ils peuvent être recyclés et devenir un nouveau produit utile. **De cette manière vous soutenez l'action humanitaire « Des bouchons pour des médicaments coûteux » organisée par l'Association des patients atteints de leucémie et de lymphome.**

VERRE – bacs verts

- Emballages en verre, sans bouchons et/ou autres éléments en plastique ou métal

À NE PAS DÉPOSER dans les bacs verts

- Vitres, verre automobile, cristal au plomb et verres optiques, verre armé, verrerie de laboratoire, laine de verre, ampoules et lampes fluorescentes, objets en porcelaine ou céramique – **déchèterie**

DÉCHETS BIOLOGIQUES – bacs marron

- Déchets de cuisine (*les restes et les épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'oeuf, le marc de café, sachets de thé, les restes de pain, feuilles crues de laitue, bette, chou frisé etc.*)
- Déchets de jardin ou déchets verts (*fleurs fanées, branches, feuilles mortes, déchets de coupe, terreau pour pots etc.*)
- Petites quantités d'autres déchets biologiques (*l'écorce des arbres, cheveux et poils, la sciure, lingettes en papier, serviettes, des aiguilles de pin de petites quantités de papier non plastifié /non métallisé utilisé pour emballer les déchets de cuisine*)

À NE PAS DÉPOSER dans les bacs marrons :

- Restes de nourriture traitée thermiquement : os, viande, poisson, peau, matières grasses, excréments d'animaux, cendre, la litière pour les animaux familiers, couches, serviettes hygiéniques, déchets biologiques ayant été en contact avec le pétrole, l'essence, peintures à l'huile et apprêts, pesticides, cigarettes, mégots – **déchets municipaux en mélange**
- Déchets dangereux, médicaments, déchets de bois peint ou laqué, vêtements – **déchèterie**

DÉCHETS MUNICIPAUX EN MÉLANGE – sacs ZG

- Sacs aspirateur
- Papier hygiénique, lingettes humides
- Papier alimentaire sale ou couché (*p.ex. serviettes en papier, papier boucherie, papier sulfurisé*)
- Tickets de caisse imprimés sur du papier thermique
- Papier indigo, autocollants, pellicules, photos
- Emballage qui n'est pas recyclable (*p.ex. l'emballage multicouche pour dentifrice*)
- Papier plastifié ou métallisé (*p.ex. verres en carton plastifiés*)
- Éponges, couches, serviettes hygiéniques, ouate
- Restes de nourriture traitée thermiquement (*viande, poisson, légumes cuits*), os
- Petits jouets, mégots, rasoirs
- Excrément, la litière pour les animaux familiers

À NE PAS DÉPOSER dans les sacs ZG

- Emballage en verre – **le bac pour le verre**
- Emballage plastique et métallique, briques de lait et emballages de boissons le – **le bac pour les emballages plastiques et métalliques**
- Appareils électriques et électroniques et leurs accessoires (*p.ex. câbles*), encombrants, déchets métalliques et déchets du BTP, pierres déchets dangereux : lampes fluo compactes, ampoules économiques, vernis, solvants, piles, batteries etc. – **déchèterie**
- Terre, les branches des arbres et l'herbe tondue – **le bac pour les déchets biologiques**